

Préservons l'intégrité de l'immeuble CBR

Pétitions-Patrimoine est préoccupée par le sort de l'immeuble CBR au 185 chaussée de la Hulpe. Il s'agit d'une œuvre très importante d'un point de vue technique et esthétique pour Bruxelles mais aussi pour la Belgique. Cet immeuble si particulier et reconnaissable a été construit en 1967-1970, sous la houlette de l'architecte **Constantin Brodzki** en collaboration avec **Marcel Lambrichs**. Il possède une façade unique entièrement réalisée en éléments de béton moulés. Il jouit aujourd'hui d'une large reconnaissance, est cité dans de nombreuses publications et a été sélectionné par le Musée d'Art Moderne de New-York (MoMA) pour son exposition *Transformation in Modern Architecture, 1960-1980*. Outre sa façade unique, un des intérêts de l'immeuble est qu'il a été conçu pour un client spécifique, de façon globale jusqu'au dessin de chaque meuble et de chaque accessoire.



Il nous a malheureusement été rapporté que l'intérieur du bâtiment qui a pourtant été rénové avec attention par Constantin Brodzki lui-même dans les années 1990, a récemment subi des altérations et que plusieurs meubles d'origines, dessinés par **Jules Wabbes** spécialement pour ce lieu, ont été enlevés. Nous craignons dès lors que, faute d'une gestion attentive et conforme à l'intérêt architectural et historique de l'immeuble, celui-ci ne subisse une lente dégradation de ce qui fait son intérêt.

Dès lors, nous avons interrogé les experts membres de la Commission Royale des Monuments et des Sites (CRMS) s'ils possèdent des informations concernant la gestion de ce lieu ? Le propriétaire a-t-il fait une demande d'aide en ce sens à la CRMS ?

Mais surtout, dans un souci d'anticipation d'autres modifications malheureuses, nous avons soulevé la question de savoir s'il ne serait pas temps d'envisager le classement de ce chef d'œuvre global ? Un classement aujourd'hui intégrera la rénovation de qualité effectuée dans les années 1990 par Constantin Brodzki (petite visite [ici](#)). Il s'agirait de s'assurer ainsi qu'une rénovation future sera encore aussi respectueuse des qualités de l'immeuble et de préserver les éléments d'origine significatifs de sa conception originelle.